Mairie de BETHONVILLIERS

N° 10 JANVIER 2017 **bethonvilliers.mairie@wanadoo.fr**

L'ÉDITO DU MAIRE

Chers Administrés,

Tout d'abord prenons le temps de souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants du village et qu'ils trouvent en notre région la quiétude et la joie de vivre parmi nous.

Un clin d'oeil en arrière pour avoir une pensée profonde à l'égard des AMI(E)S qui nous ont quittés beaucoup trop tôt.

Le travail de la municipalité se poursuit cette année pour le confort des personnes à mobilité réduite (création d'une rampe d'accès à la salle des fêtes, mise aux normes des sanitaires, mise en place d'une petite rampe d'accès à la mairie).

Je voudrais également remercier tous les membres des associations qui travaillent sans compter tout au long de l'année pour notre bien-être à tous.

Je terminerai mes propos en vous souhaitant à toutes et à tous une très bonne année 2017 et une très bonne santé à tous nos aîné(e)s.

Claude EPINETTE

Connaissez-vous :

Commune de 249 habitants (154 en 1990).
Elle se situe dans le Territoire de Belfort, distante d'environ 600 kms.
Ses habitants sont appelés « les Bévillois ».
Le point commun avec notre commune : son église car, comme chez nous, elle s'appelle « église Saint Martin »

Accessibilite (suite)

Dans notre numéro précédent, nous vous informions des travaux déjà réalisés en application de l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des Etablissements recevant du public.
Les travaux se sont poursuivis cette année par la réalisation d'une rampe d'accès à la salle des fêtes et l'ouverture d'une porte anti-panique sur son côté.
Comme pour les autres travaux, des élus de la commune ont donné bénévolement de leur temps pour réaliser au meilleur coût ces travaux (à l'exception du bitumage de cette rampe et de la mise en place de la porte).

VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

Agenda des séances 2015

Durant cette année, votre Conseil municipal s'est réuni à cinq reprises.

La dernière réunion de l'année 2015 a eu lieu le 10 décembre. Le conseil municipal décide d'adhérer aux services facultatifs proposés par le centre de gestion d'Eure et Loir afin de faciliter l'obtention d'une de leurs aides.

Il approuve le Rapport et le Prix sur la Qualité du Service en eau potable 2014 et accorde la diffusion de ses informations.

Suite à un paiement en section investissement relatif à la création de la place de stationnement pour personnes à mobilité réduite et afin de clôturer les comptes positivement, le conseil est informé qu'un virement de crédit a été effectué.

Le conseil municipal fixe à 50% le taux de l'indemnité de gestion versée à Monsieur ARCHENAULT Laurent trésorier au titre de l'année 2015. L'indemnité de budget est versée en totalité.

Le conseil municipal a choisi Madame LEHARENGE Gaëlle, actuellement secrétaire de mairie pour effectuer le recensement de la population en 2016. Par prévention, il a été demandé qu'un deuxième agent soit désigné remplaçant ; Monsieur INCHASSENDAGUE Arnaud a été choisi pour effectuer cette tâche.

De plus, une indemnité versée à l'agent rescenseur a été votée.

Monsieur le Maire informe que suite à la création au 01 janvier 2016 du PETR (Pôle Territorial du Perche), la dissolution du SIAP du Pays Perche est prononcée et que le transfert du personnel du SIAP vers le PETR est approuvé.

Au vue du coût des travaux de la salle des fêtes relatifs à la mise en conformité d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, le conseil municipal décide d'ouvrir deux demandes de subventions : l'une sur le Fonds Départemental d'Aides aux Communes (FDAIC) et la deuxième sur la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le conseil municipal sollicite la subvention sur le fond de péréquation pour tous les travaux réalisés en section d'investissement au cours de l'année 2015.

Le conseil a rejeté les demandes de subventions de l'école primaire et de l'association sportive du collège d'Authon du Perche.

Suite à l'enquête d'utilité publique relative à l'enfouissement du calciton, le conseil n'émet pas d'objection sur ce projet..

Séance du 17 mars 2016. Monsieur le Maire informe de la demande de rattachement à la CDC du Perche de trois nouvelles communes : Luigny, Les Autels-Villevillon et Chapelle-Royale. Le conseil émet un avis favorable à leur demande. Il valide le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées relatif aux attributions de compensation de la fiscalité professionnelle unique.

Le contrat du groupe d'assurance statutaire du personnel arrivant à échéance le 31 décembre 2016, la renégociation de celui-ci sera effectuée par le centre de gestion d'Eure-et-Loir afin de bénéficier d'une offre groupée avec leurs communes adhérentes.

Le conseil décide de transférer les mandats relatifs à la mise aux normes des sanitaires en section d'investissement, compte 21 afin de prétendre aux éventuelles subventions sur ces travaux.

Au vue du coût des travaux de la salle des fêtes, le conseil municipal décide d'ouvrir une demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local mis en place exceptionnellement pour l'année 2016.

Suite à un différent avec le contrôle de légalité relatif au marché avec l'entreprise de M. Tessier, la délibération n° 2015-26 du 10/12/2015 est annulée. Le devis de l'entreprise de M. Lorin est approuvé et remplace celui de l'entreprise de M. Tessier.

Le conseil a rejeté les demandes de subvention de l'association sportive du collège Pierre Brossolette et du Nogent Perche Hand-Ball.

Les membres du conseil décident de reconduire toutes les subventions versées en 2015 sur le budget primitif 2016 à l'exception de la subvention de la Croix Rouge fixée à 40€.

Les membres sont d'accord à l'unanimité pour adhérer à la commune nouvelle

Séance du 07 avril 2016 : Le conseil municipal examine et vote le compte administratif 2015 qui fait ressortir les résultats suivants : excédent de fonctionnement : 52 948,49€ ; déficit d'investissement : 20 948,49€. La somme de 20 948,49€ est affectée à l'article 1068.
Le conseil municipal examine et vote le budget primitif 2016 qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de : section de fonctionnement à 126 318,79€ et section d'investissement à 48 495,32€ .
Le conseil municipal reconduit les taux d'imposition pour 2016 : taxe d'habitation 18,95%, foncier bâti 14,48% et foncier non bâti 25,23%.

Séance du 16 juin 2016 : Le conseil municipal approuve le schéma de mutualisation présenté par la Communauté de Communes du Perche.
La demande du SI AQUAVAL pour l'adhésion de la commune a été rejetée.
Le conseil municipal approuve la dissolution du Syndicat Mixte a la Carte d'Authon du Perche. Elle sera effective à compter du 1er septembre 2016.
Le conseil municipal fixe à 50% le taux de l'indemnité de gestion versée à Mr. MARTINEAU Eric, Trésorier au titre de l'année 2016. L'indemnité de budget est versée en totalité.
Suite à l'obligation d'une mise en place d'un entretien professionnel supprimant le système de notation des agents titulaires ou contractuels depuis le 01 janvier 2016, deux grilles de critères d'évaluation de la valeur professionnelle ont été crées : une pour le poste d'adjoint administratif de 1ère classe et la deuxième pour le poste d'adjoint technique de 2ème classe. Elles seront valables à compter de cette année sous réserve d'un contrôle du Comité Paritaire.
Le conseil décide d'instaurer à compter du 1er juillet 2016 une caution pour la location de la salle des fêtes. Son montant s'élève à 400€ et sera inscrite dans le règlement de la salle des fêtes. En cas de manquement au respect du règlement, la caution sera retenue par la commune.
Séance du 28 septembre 2016 : Le conseil municipal accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes du Perche sur tous les points constatés.
Dans un second temps, il a été demandé au conseil de se positionner face au pacte financier et fiscal que propose la CDC du Perche ; les membres délibérants émettent un avis favorable sur chacune des parties du projet.
Suite à la réception d'un courrier de la direction des routes du Département, le conseil s'oppose à la proposition de reclassement de certaines voies départementales en voies communales.
L'inventaire des mouvements de terrain a été effectué par les membres du conseil : il n'apparaît pas de glissement de terrains, ni coulée de boues, ni effondrement, ni chute de blocs, ni érosion de berges sur la commune.
Le conseil municipal approuve la modification apportée à la délibération n°2015-25 relative au montant mensuel du loyer du logement communal qui s'élève dorénavant à 420€.
Afin de régulariser la situation auprès de la CNRACL, les conseillers décident d'imputer la somme du compte « dépenses imprévues » CNRACL 2014 vers le « chapitre 012 » relatif aux charges du personnel et signent la décision modificative actée n01.
Le conseil décide avec le Syndicat des Eaux de céder l'abonnement ORANGE Mobile relatif à l'alarme du château d'eau au SIAEP afin de régulariser la situation.

Séance du 15 décembre 2016 : Le contrat d'assurance statutaire 2017-2020 proposé par le centre de gestion satisfait le conseil. De ce fait, un taux de 5,65% sans franchise de 10 jours sera appliqué pour les agents relevant de la CNRACL et 1,20% pour les agents IRCANTEC, contrat valable durant 3 ans.
Le conseil accepte le contrat SEGILOG pour un montant de 1305€ HT par an durant 3 ans.
Le conseil approuve la proposition GROUPAMA relative au contrat d'assurance VILLASSUR incluant les vestiaires du terrain de sport pour un montant de 958€. La durée du contrat est fixée à 4 ans.
Le conseil approuve le rapport et le prix sur la qualité du Service en eau potable 2015 et accorde la diffusion de ses informations. Par ailleurs, au vue des événements à venir relatifs aux transferts de compétence de l'assainissement et de l'eau, une commission EAU a été crée par la CDC du Perche ; M. POUILLER Arnault est nommé représentant de lma commune au sein de celle-ci.
Les conseillers autorisent le maire à signer l'avenant à la convention pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme relatifs à l'occupation du sol et à sa tarification. Seul le permis d'aménager verra son tarif augmenter de 25% environ.
Le conseil municipal sollicite la subvention sur le fonds de péréquation pour tous les travaux réalisés en section d'investissement au cours de l'année 2016. Il a rejeté la demande de subvention des Jeunes Sapeurs Pompiers d'Authon du Perche.
Le conseil est informé de l'entrée des communes de Luigny, Les Autels-Villevillon et Chapelle Royale à compter du 01/01/2017 dans la communauté de commune du Perche. L'arrêté préfectoral de la nouvelle composition a été présenté.

INFORMATIONS IMPORTANTES

ELECTIONS 2017

Le programme des élections 2017 est le suivant :

1) Elections présidentielles :
   - 1er tour : 23 avril 2017
   - 2ème tour : 07 mai 2017
2) Elections législatives :
   - 1er tour : 11 juin 2017
   - 2ème tour : 18 juin 2017

N'OUBLIEZ PAS

LES MOMENTS DE RENCONTRE DES HABITANTS DE NOTRE COMMUNE :

Commémorations du 8 mai et du 11 novembre avec le pot de l'amitié ouvert à tous.

08 mai 2016

11 novembre 2016

Le Noël des enfants, spectacle ouvert à tous, remise des cadeaux aux enfants et goûter.

LES OBLIGATIONS DE CHAQUE CITOYEN DE LA COMMUNE :

Les poubelles doivent impérativement **être sorties le dimanche soir** pour un ramassage le lundi matin. **Le lundi matin, il est trop tard**.

L'entretien des trottoirs est à la charge des habitants des maisons concernées. Il est très recommandé de les maintenir propres, notamment, pendant la période hivernale.

La divagation des chiens est interdite. Les propriétaires concernés en sont responsables et s'exposent à des poursuites.

Amis agriculteurs, vous êtes aussi responsables de l'état dans lequel vous laissez nos routes. Certaines de celles-ci sont de véritables chemins boueux, suivant les périodes de l'année. Elles n'en sont que plus dangereuses. **Un petit geste : remettez en état**.

UN COMMERCE DE PROXIMITE :

Le passage de l'épicier :

LA VIE DES ASSOCIATIONS DE BETHONVILLIERS

N° 9 DÉCEMBRE 2015

ASSOCIATION DE L'EGLISE SAINT-MARTIN

PRESIDENTE : **Florence Terray**
La Buissonnière
28330 – BETHONVILLIERS

TRESORIER : **Michel Legrand**
1 Chemin de la Renardière
28330 – BETHONVILLIERS
(02 37 49 37 76)

L'église Saint-Martin est la maison des chrétiens ouverte à tous les visiteurs. Vous pouvez appeler Michel Legrand, trésorier de l'Association, qui vous fera découvrir l'église s'il est disponible. Justement les visiteurs n'ont pas manqué de venir nombreux lors de la brocante et l'église a été animée lors de la « Nuit des Eglises », des journées du Patrimoine et de la « Route des crèches ». Les croyants ont été accueillis au cours de l'année pour des messes comme celle de la Saint Martin, suivie du pot de l'amitié offert par le Comité des Fêtes, et lors des pèlerinages organisés par la paroisse.

En 2016, deux étapes ont marqué la vie de l'association. Tout d'abord notre assemblée générale le 22 avril où nous avons accueilli deux orateurs pour nous parler de la vie et des périples de Saint Martin. Celui-ci est né en 316 dans la province romaine de Pannonie dans la cité de Sabaria, actuelle ville de Szombathely en Hongrie. 4000 églises lui sont consacrées en France. Nous avons donc célébré le 1700ème anniversaire de sa naissance avec Frère Serge qui nous a raconté les 3000 km qu'il a parcourus à pied pour retrouver la ville de naissance de Saint Martin. Christophe Delaunay nous a ensuite parlé du projet des chemins de Saint Martin qui est mis en œuvre, à l'exemple des chemins de Compostelle. Il s'agit d'un projet parrainé par l'Union européenne et destiné à tracer de nombreux chemins depuis les principaux pays européens jusqu'en Hongrie.
Le dimanche 18 septembre, nous avons tenu notre concert annuel grâce au chœur d'hommes Ventadour qui s'est produit magnifiquement dans notre église en chantant des airs de musique polyphonique à travers les âges.

Où en est notre travail de restauration ? La chapelle de la Vierge est terminée et, en 2016, nous avons tourné nos efforts vers les autres statues et le petit mobilier. Grâce à Claire Dard Ternisien, restauratrice du patrimoine, nous avons remis en état une sculpture du Christ en croix de style flamand, et toutes les statues qui entourent le chœur ont été reprises avec soin et nommées. Deux statues nous ont d'ailleurs posé question car nous ignorions de quels saints il s'agissait. Nous avons trouvé la réponse à ce mystère en accédant à l'inventaire de l'église réalisé le 5 février 1906 au moment de la séparation de l'Eglise et de l'Etat : il s'agit de Saint Julien, évêque du Mans au 4ème siècle, (1er à gauche dans le chœur) et de Saint Blaise, évêque de Sébaste en Arménie (1er à droite dans le chœur). Quel rapport avec la communauté de Béthonvilliers ? C'était des saints populaires à l'époque où les statues ont été achetées parce que divers pouvoirs de guérison leur sont attribués. Les saints qui entourent le chœur de l'église de Béthonvilliers forment comme une grande famille adoptive pour les chrétiens.

Sculpture du Christ en croix

Saint Blaise

Concert du 18/09/2016

COMITE DES FETES

PRESIDENT : **Jérome NOUVELLE**
3 rue des Tilleuls
28330 – BETHONVILLIERS
www.cf-bethon.com

16 ans après la création de notre association, le comité des fêtes compte à ce jour une quarantaine d'adhérents. Nous devons notre succès aux bénévoles qui donnent de leur temps sans relâche pour maintenir notre village dynamique et accueillant.

Ces efforts se sont concrétisés cette année avec le succès de notre brocante qui a connu un record de fréquentation et qui va nous permettre de continuer à investir et développer notre comité.

Je vous donne rendez vous aux prochaines manifestations 2017 avec, entre autres, notre orchestre favori qui s'est agrandi cette année avec l'arrivée d'Alexandre qui nous propose, avec Marie-France, une variété de musique entre accordéon et platine pour satisfaire tous les goûts musicaux :

Cochon grillé le 13 juillet,
La brocante le 30 juillet,
et la St Martin le 19 novembre.

Nous continuerons aussi cette année notre collaboration avec l'USN de Nogent-Le-Rotrou pour la course cycliste de Béthonvilliers.

CLUB DE L'AMITIE

PRESIDENT : **Daniel RIVERAIN**
2 chemin des Forges
28330 – BETHONVILLIERS

Cette année 2016 a permis de réunir nos adhérents au cours des 2ème jeudis de chaque mois (à l'exception des 2 mois d'été) ainsi que lors des différentes manifestations ouvertes à tout le monde :

- choucroute en janvier
- les lotos de septembre et de décembre
- la sortie au Domaine de MIHOUDY dans les Coteaux du Layon, journée très appréciée par l'ensemble des participants.

2017 sera l'année du 40ème anniversaire du club, formons le vœu qu'elle ne soit pas aussi la dernière de son existence. En effet, l'effectif diminue à vue d'œil : 44 adhérents début 2016, nous ne sommes plus que 38 à la fin de cette même année. De plus la Présidence sera vacante au cours de cette année et au plus tard en juin prochain.
Afin que cette association très importante pour la commune et primordiale pour les personnes âgées subsiste, venez rejoindre le club.

INFOS SERVICE... INFOS SERVICE... INFOS SERVICE... INFOS SERVICE

MAIRIE :

1 rue de la Mairie tél : 02 37 49 00 01
FAX n° 02 37 49 50 31
Secrétaire de mairie : Gaëlle LEHARENCE
Jours et heures de permanence :
Mardi de 13h00 à 16h30
Mercredi de 13h00 à 16h00
Vendredi de 9h00 à 12h00
Salle des fêtes : Dépôt de garantie : 400€
Location 120 € la journée, 180 € les deux jours.
Location de la classe : 60 € la journée.
Concessions au cimetière *(50 ans)* **:**
1 place : 150€, 2 places 250€, 100€ par place supplémentaire.
Columbarium 30 ans : 500€
Jardin du souvenir 30 ans : 100€

SYNDICAT DES EAUX :

1 rue de la Mairie tél : 02 37 49 00 01
FAX n° 02 37 49 50 31
Secrétaire: Gaëlle LEHARENCE
Jour et heures de permanence :
Mardi de 9h00 à 12h00

Président : Claude EPINETTE
Nom du fontainier : Michel DENIS
N° de téléphone : 06 20 22 48 60

Communauté de Communes du Perche

La Gazette Communautaire

Décembre 2016

Maison de Santé

La réception des travaux sur Nogent le Rotrou est programmée courant janvier 2017. La synchronisation des entreprises et des corps de métiers est à ce stade un enjeu majeur.
Le ravalement se termine : la verrière qui couvre l'entrée et l'escalier de secours ouest vont être posés juste après les enduits. En simultané, à l'intérieur, les entreprises s'affairent : peinture, pose des sols souples, des sanitaires, des luminaires... sont maintenant à l'ordre du jour étage par étage.
Parallèlement, la Communauté de Communes, en partenariat avec la ville de Nogent le Rotrou et Transdev (délégataire de services publics de transports en commun Nobus) œuvre pour que la maison de santé soit accessible par tous et par tous moyens.
Enfin, toutes les pistes sont étudiées pour attirer de nouveaux professionnels.

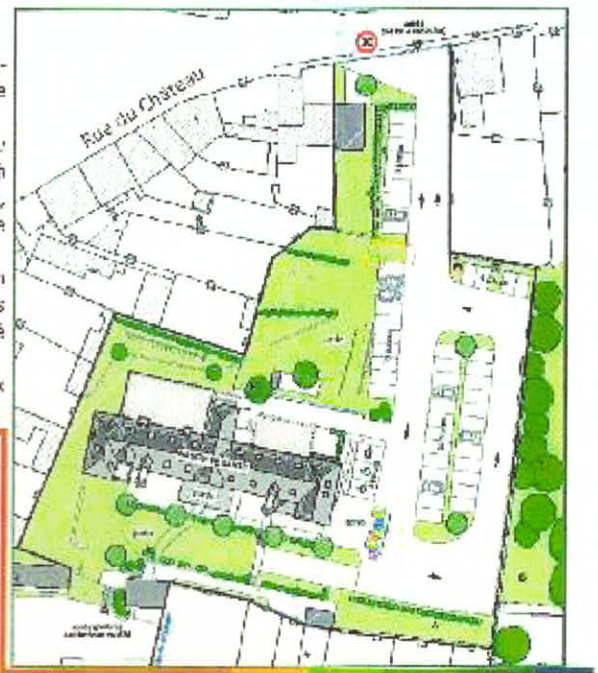

Interconnexion d'Eau Potable

Les travaux arrivent à leur terme après un contretemps dû au raccordement en électricité et en téléphonie. La mise en service de cette interconnexion reliant les réservoirs des Quatre Vents et de Montgraham est donc imminente. Elle permettra de sécuriser les communes de Souancé au Perche et de Saint Jean Pierre Fixte en eau potable.

Coût de l'opération :
732 000€ (dont 282 026 € autofinancés par la CDC)

Transferts Liés à l'Eau

La CDC a réalisé un état des lieux sur les compétences Eau, Assainissement et GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Présenté au Conseil Communautaire du 17 novembre, il est disponible en ligne sur: http://www.cc-perche.fr/telechargements
Pilotée par Dominique Franchet, Vice Président en charge de ces questions, une commission «EAU» a été créée, pour préparer ces transferts obligatoires de compétences des communes vers la CDC. Le calendrier est le suivant :

CALENDRIER	Loi Notre (obligatoire)	Cdc du Perche (prévisionnel)
GEMAPI	01/01/2018	01/01/2017
ASSAINISSEMENT	01/01/2020	01/01/2018
EAU POTABLE	01/01/2020	01/01/2020

Service Public d'Assainissement Non Collectif (=SPANC)

Le SPANC est chargé de :
- conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif (ANC).
- contrôler ces installations.

Pour ce faire, la Communauté de Communes propose un service de vidanges à prix négociés ainsi que des diagnostics immobiliers en cas de vente et une aide à la conception et à la réhabilitation des ANC.
Une redevance annuelle de 32 € est demandée pour les installations non conformes.

Pour tous renseignements (réalisation de travaux, diagnostic, vidange), contactez Emily Vallée au 02 37 52 18 82 ou contact@cc-perche.fr. Formulaire disponible en ligne sur : http://www.cc-perche.fr/lassainissement_non-collectif.html

Impression : imprim-28@wanadoo.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU Perche

Lettre d'information Novembre 2016

Consulter la page du site de la CC du Perche : http://www.cc-perche.fr/maison-de-sante.html

Mesdames, Messieurs,

Nous arrivons au terme de la réhabilitation. La réception est programmée courant janvier 2017.Les choses se concrétisent donc avec le passage des peintres et de l'entreprise en charge de la pose des sols souples sur chaque étage.

La synchronisation des entreprises est à ce stade un enjeu majeur dans une logique de coordination des corps de métiers. En effet, la phase finition permet de voir les couleurs s'assembler, la pose des sanitaires, des luminaires... Certes, quelques modifications ont reporté la fin du chantier prévue fin novembre à fin décembre. Cependant, l'architecte, les bureaux d'études et les entreprises ont conscience de nos attentes et ont donc renforcé leur présence sur le chantier.

AVANCEE DES TRAVAUX

R+2 circulations

R+2 cabinet paramédical

R+1 sanitaires

R+1 circulations

R+1 cabinet médical

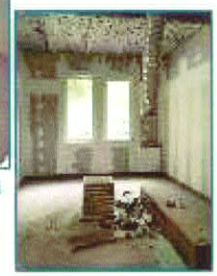
RDC cabinet dentiste

RAVALEMENT

Dans un premier temps, il n'était pas envisagé de refaire le ravalement du bâtiment mais seulement des retouches aux endroits les plus abimés.

Finalement, nous avons opté pour la réfection totale des enduits. En effet, il était difficile d'ouvrir la maison de santé, toute rénovée à l'intérieur alors que les murs extérieurs montraient des signes de vieillissement.

Pour des raisons légales et budgétaires, nous ne ferons que les façades ouest et sud pour l'ouverture. Les façades est et nord feront l'objet d'un nouvel appel d'offre et ne seront réalisées qu'en 2017.

Le ravalement est en cours et devrait être terminé mi-novembre. L'entreprise met les bouchées doubles afin que la verrière qui couvre l'entrée et l'escalier de secours ouest puissent être posés juste après les enduits réalisés.